

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 329 | Date 5-11 octobre

En tant qu'organisation de défense des droits humains, nous suivons de près les violations des droits humains en Turquie. Dans le cadre de ce travail, nous publions chaque semaine un bulletin documentant les violations des droits humains survenues au cours de la semaine. En outre, nous partageons régulièrement des statistiques à jour et des sources classées par catégorie concernant ces cas. Le rapport Turkey Rights Monitor est publié sans interruption depuis 329 semaines consécutives et est partagé avec les institutions, organisations et acteurs concernés par les droits humains. Vous pouvez consulter les informations et statistiques mises à jour sur notre site : <https://turkeyrightsmonitor.com/>

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 1 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un [avis](#) du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une [base de données](#) détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

5 octobre : Des dossiers confidentiels de la police ont [révélé](#) que les autorités avaient établi des profils de 207 étudiants universitaires en se fondant sur des informations relatives à des enquêtes et poursuites visant leurs proches pour des liens présumés avec le mouvement Gülen.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de [Yusuf Bilge Tunç](#), un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de [disparitions forcées](#) présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

6 octobre : L'avocat de l'étudiante disparue Gülistan Doku a [déclaré](#) que les enquêteurs examinaient le téléphone de l'ancien gouverneur de Tunceli, Tuncay Sonel, à la recherche de nouveaux éléments, alors que l'on ignore toujours où se trouve Doku depuis janvier 2020.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

7 octobre : La police a [recouru à la force](#) pour empêcher des manifestants à İzmir de marcher vers la municipalité métropolitaine après le passage du maire Cemil Tugay de l'opposition au parti au pouvoir, l'AKP.

10 octobre : Le parquet turc a [inculpé](#) 45 personnes, dont des responsables de partis politiques et le dirigeant d'une organisation de la société civile, pour une manifestation organisée en juillet contre le sommet de l'OTAN à Ankara, leur reprochant d'avoir participé à un rassemblement illégal et refusé de se disperser.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

6 octobre : Des organisations de journalistes ont [exhorté](#) X à rejeter les demandes de blocage vagues ou disproportionnées émanant de Turquie, avertissant que le blocage de comptes entiers porte atteinte à la liberté de la presse et à l'accès du public à l'information.

6 octobre : Un tribunal d'Istanbul a [condamné](#) Doğan Pehlevan, dessinateur du magazine LeMan, à 11 mois de prison avec sursis pour insulte au président Erdoğan, à la

suite de publications sur les réseaux sociaux attribuées à un compte dont Pehlevan niait être propriétaire.

6 octobre : Un tribunal turc a [condamné](#) Melek Karahan à 15 mois de prison pour diffusion publique d'informations trompeuses, en raison de publications sur les réseaux sociaux mettant en doute la version officielle de la tentative de coup d'État de juillet 2016.

7 octobre : La Cour européenne des droits de l'homme a [jugé](#) que la Turquie avait violé la liberté d'expression de la journaliste d'investigation Müyesser Yıldız en la maintenant en détention provisoire pendant près de cinq mois pour ses articles sur l'engagement militaire turc en Libye.

7 octobre : Un tribunal turc a [condamné](#) Öznur Değer, rédactrice de JINNEWS, à 18 mois de prison et Osman Akın, ancien rédacteur en chef de Yeni Yaşam, à 10 mois de prison pour des articles faisant état d'allégations de torture commises par un commandant de gendarmerie ; la peine d'Akın a été assortie d'un sursis.

7 octobre : Un tribunal turc a [condamné](#) deux hommes à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre, en 2025, du journaliste et documentariste Hakan Tosun, tandis que sa famille continuait de réclamer une enquête sur une autre personne qu'elle soupçonne d'avoir participé à l'agression.

8 octobre : Les autorités turques ont [placé en garde à vue](#) l'actrice Berna Laçın à la suite d'une publication sur les réseaux sociaux critiquant le ralliement du maire d'İzmir, Cemil Tugay, au parti au pouvoir, dans le cadre d'une enquête pour incitation présumée à la haine et à l'hostilité.

9 octobre : Le parquet turc a [ouvert](#) une enquête pour désinformation et diffamation contre Gülnur Saydam, journaliste à Cumhuriyet, au sujet d'un article sur la vente d'un terrain municipal, alors même que la municipalité avait confirmé cette vente par écrit.

9 octobre : Les autorités turques ont [placé en garde à vue](#) les journalistes Mustafa Balcı et Şaban Sevinç pour diffusion présumée d'informations trompeuses concernant un scandale de fonds d'investissement impliquant des allégations visant des responsables du parti au pouvoir.

10 octobre : La Turquie a [publié](#) une réglementation interdisant, à compter du 1er novembre, l'accès aux réseaux sociaux aux enfants de moins de 15 ans et imposant aux plateformes la vérification de l'âge ainsi que d'autres restrictions techniques.

LIBERTÉ DE RELIGION

5 octobre : Le syndicat de l'éducation Eğitim Sen a [critiqué](#) un nouveau programme scolaire du ministère de l'Éducation consacré à l'alévisme-bektachisme, affirmant que l'État ne peut déterminer l'interprétation « correcte » d'une croyance et mettant en garde contre les risques pour la neutralité de l'État et la laïcité de l'enseignement.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

6 octobre : La Cour européenne des droits de l'homme a [demandé](#) à la Turquie si les parents de Rabia Naz Vatan, âgée de 11 ans, disposaient d'un recours effectif après que la Cour constitutionnelle eut constaté de graves lacunes dans l'enquête sur sa mort sans ordonner sa réouverture.

6 octobre : Des tribunaux turcs ont [placé en détention provisoire](#) quatre maires d'opposition et un maire par intérim, tandis que la police interpellait 45 personnes lors d'une nouvelle opération visant des municipalités, sur fond d'accusations de poursuites à motivation politique formulées par l'opposition.

7 octobre : La Cour constitutionnelle turque a [averti](#) que le refus des juridictions inférieures d'appliquer ses décisions contraignantes pourrait plonger le système judiciaire dans le « chaos », et a ordonné la réouverture de la procédure concernant Tayfun Kahraman, détenu dans l'affaire du parc Gezi.

7 octobre : Un tribunal administratif régional d'Ankara a [rejeté](#) le recours en réintégration de l'universitaire licencié Hakan Koçak, en se fondant sur sa signature de la Pétition pour la paix, malgré la jurisprudence de la Cour constitutionnelle et les décisions du Conseil d'État selon lesquelles cette seule signature ne saurait établir un lien avec une organisation terroriste.

9 octobre : Un rapport a [établi](#) que 40 maires du CHP, parti d'opposition, avaient été arrêtés depuis les élections locales de mars 2024, les enquêtes ayant entraîné des suspensions

de fonctions et des interventions de l'État dans les administrations municipales.

9 octobre : L'Union européenne a [déclaré](#) que les évolutions touchant à la liberté des médias, aux droits des personnes LGBTIQ+ et à la démocratie locale accentuaient les préoccupations relatives aux normes démocratiques et creusaient l'écart entre la Turquie et les critères d'adhésion à l'UE.

10 octobre : Les avocats des victimes de l'attentat de 2015 à la gare d'Ankara ont [réclamé](#) la poursuite de responsables publics, l'accès aux dossiers d'enquête à accès restreint et le retour des suspects en fuite, estimant que la question des responsabilités restait entière onze ans après l'attaque.

MINORITÉ KURDE

7 octobre : Tuncer Bakırhan, coprésident du parti DEM, a [déclaré](#) que le gouvernement n'avait pas pris les mesures élémentaires en matière de droits et de libertés politiques dans le cadre du processus de paix kurde, notamment la réintégration d'universitaires licenciés et la fin de la censure des médias et de la nomination d'administrateurs à la place des élus.

AUTRES MINORITÉS

5 octobre : Le Parlement turc a [renvoyé](#) une proposition visant à enquêter sur les violences contre les minorités de 1955, jugeant offensant le terme « pogrom », ce qui a conduit la députée Meral Daniş-Beştaş à défendre ce terme comme une description exacte des violences organisées contre les communautés grecque, arménienne et juive.

CONDITIONS CARCÉRALES

5 octobre : Des organisations de défense des droits humains ont [signalé](#) que les commissions administratives et d'observation pénitentiaires avaient reporté à plusieurs reprises la libération d'au moins huit femmes détenues à la prison de Sincan, dont des prisonnières de longue durée et gravement malades, notamment pour absence de « remords ».

9 octobre : Le député indépendant Mustafa Yeneroğlu a [averti](#) qu'Abdullah Tırpan, âgé de 73 ans et emprisonné pour des liens présumés avec le mouvement Gülen, risquait de mourir en prison après avoir été trouvé

incapable de se tenir debout et atteint d'une gangrène avancée, malgré plusieurs évaluations concluant qu'il pouvait rester incarcéré.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

5 octobre : Le journaliste kurde iranien Zanyar Aziznezhad a [déclaré](#) que des agents d'un centre turc de rétention pour étrangers l'avaient frappé à plusieurs reprises et tenté de le contraindre à signer des documents d'expulsion malgré ses craintes de persécution politique en Iran.

7 octobre : Un demandeur d'asile irakien a [déclaré](#) que les autorités migratoires avaient refusé sa demande d'interprète kurde lors d'un entretien de protection internationale à Afyonkarahisar et l'avaient enregistré à tort comme ressortissant afghan, mettant ainsi sa demande en péril.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

6 octobre : L'ancienne pilote de l'armée de l'air turque Kerime Yıldırım a [déclaré](#) que des policiers l'avaient menacée de viol et de s'en prendre à sa famille pendant sa garde à vue après la tentative de coup d'État de 2016.

7 octobre : La Cour constitutionnelle turque a [conclu](#) que des agents pénitentiaires avaient infligé à l'ancien procureur Hasan Dursun un traitement incompatible avec la dignité humaine et que les autorités n'avaient pas enquêté efficacement sur sa plainte.

8 octobre : Le Comité européen pour la prévention de la torture a [rapporté](#) des allégations crédibles de passages à tabac et de décharges électriques dans des lieux de détention turcs, et s'est inquiété de l'isolement cellulaire prolongé, de l'insuffisance des soins médicaux et des garanties contre les mauvais traitements.

DROITS DES FEMMES

6 octobre : La Cour de cassation turque a [annulé](#) une peine de douze ans de prison pour agression sexuelle aggravée et ordonné la libération de l'accusé, suscitant des critiques de l'avocate de la plaignante concernant des irrégularités de procédure présumées et un raisonnement marqué par des préjugés sexistes.

8 octobre : La plateforme Nous arrêterons les féminicides a [indiqué](#) que 28 femmes avaient été tuées par des hommes en Turquie en septembre et que 19 autres étaient mortes dans des circonstances suspectes.

DROITS DE GENRE

5 octobre : Amnesty International a [lancé](#) une action urgente demandant la libération immédiate et inconditionnelle d'au moins 23 défenseurs des droits des personnes LGBTI+ et de la journaliste Tuğba Tekerek, estimant que leur détention liée à leurs activités de plaidoyer et de journalisme était arbitraire, punitive et discriminatoire.